

THEODORY Renaud

De: COLSEC - POULET Claude
Envoyé: lundi 10 avril 2017 14:09
À: Patrick Briamont
Cc: SECRETARIAT - Général; THEODORY Renaud
Objet: RE: Demande de droit d'interpellation

Bonjour Monsieur Briamont,

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal prévoit que les interpellations des citoyens soient soumises préalablement au Collège communal.

Pour ce faire, votre courriel a été transmis au service du Secrétariat général, qui ne manquera pas de revenir vers vous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



VERVIERS

Claude POULET
Cabinet de Madame Muriel Targnion,
Bourgmestre
087/ 325.201 - Interne: 9701
claude.poulet@verviers.be

De : Patrick Briamont [mailto:Patrick.Briamont@outlook.fr]
Envoyé : vendredi 7 avril 2017 17:23
À : COLSEC - POULET Claude
Objet : Demande de droit d'interpellation

Bonjour madame la bourgmestre Targnion,

Je vous contacte afin de pouvoir exercer mon droit d'interpellation pour la question suivante:

La commune va-t-elle se porter partie civile concernant l'affaire Publifin?

Après avoir eu contact avec Cédric Hallin (CDH) de la commune de Olne pour lui demander si un citoyen pouvait se porter partie civile, il ma conseiller d'user mon droit d'interpellation car le citoyen de lui même ne peut engager une procédure vu que ce sont les communes qui ont été lésées.

La commune de Olne et d'autres vont entamer une procédure prochainement d'après ce que j'ai pu comprendre pendant notre conversation téléphonique.

En attendant de vous lire ou de vous entendre, veuillez accepter madame la bourgmestre Targnion, mes salutations les plus respectueuses.

Mon identité:

Briamont Patrick
Rue de Limbourg 41A/12
4800 Verviers
Reg. National: 63070817782

12/04/2017

CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2017***DROIT D'INTERPELLATION DU CITOYEN - "La commune va-t-elle se porter partie civile concernant l'affaire PUBLIFIN ?" - M. BRIAMONT Patrick***

En sa séance du 27 mars 2017, le Conseil a adopté la résolution suivante: "La Ville de Verviers demande au nouveau C.A. de Publifin de convoquer dans les meilleurs délais et au plus tard en juin, une assemblée générale afin de présenter les mesures prises pour moderniser la gouvernance de l'intercommunale et de ses filiales."

Depuis cette date d'autres éléments, révélés par la presse, sont intervenus. Il est question de permettre aux administrateurs publics de reprendre « la main » sur Nethys via FINANPART.

Se porter partie civile ?

Pour cela il faudrait qu'un préjudice au détriment de la Ville soit objectivement établi.

A ce jour – et sous réserve de révélations venant de la Commission d'enquête parlementaire – la Ville de Verviers n'a subi aucun préjudice.

La situation de la Ville de Verviers à PUBLIFIN est particulière.

En effet, la Ville n'est affiliée à PUBLIFIN qu'au secteur Gaz (RESA GAZ). L'électricité est fournie par un autre opérateur ORES.

La Ville de Verviers détient 0,40 % du capital de RESA – Gaz

A ce jour, RESA a payé tout ce qu'elle devait à la Ville de Verviers :

- tant en matière de dividendes soit 1.191.609,07 Euros en 2016 (montant relatif à l'exercice 2015). Entre 1996 et 2015, la Ville a touché 9.918.862,87 Euros. Par ailleurs, le retour sur investissement de la Ville sur les 20 dernières années est de 328,27%
- qu'en matière de redevance pour utilisation des voiries soit 347.490,66 Euros en 2016

PUBLIFIN a respecté toutes ses obligations financières à l'égard de la Ville de Verviers.

Interpellation : SOS Centre ville :

Personne ne peut nier que l'hyper centre décline.
Les quelques nouvelles initiatives commerçantes ont certes beaucoup de mérite mais elles ne compensent pas les fermetures de commerces.

Il y a un décalage grandissant entre la réalité et les espoirs de lendemain qui chantent.

Je vous ai régulièrement interpellé sur l'état d'avancement du projet de construction et de revitalisation urbaine.

Je vous épargnerai cette fois les considérations d'usage sur l'évolution des pratiques commerciales.

Mais un mois après vous avoir adressé un avertissement quant à l'effet dévastateur du statu quo et du manque d'information relativement au projet toujours couramment dénommé 'Citymall', et sans avoir reçu entretemps la moindre information, il me paraît nécessaire, n'en déplaise à certains, de vous demander comment a évolué le dossier depuis décembre 2016, tant sur le plan de la commercialisation, que du financement du projet et sur le plan des effets collatéraux du dossier.

Par ailleurs, il y a un mois, vous veniez de dévoiler publiquement les esquisses réalisées dans le cadre du masterplan pour Crapaurue-Coronmeuse.

A ce jour et malgré votre engagement, nous attendons toujours la présentation de ceux-ci aux membres des sections affaires générales, économiques et urbanisme.

Aujourd'hui je réitère dès lors ma demande de réunir toutes les sections pour une présentation globale des 2 dossiers à caractère commercial mais aussi des mesures urgentes à prendre en matière de stationnement.

En effet :

- outre l'incertitude et la perplexité qui pèsent lourdement sur le projet de revitalisation urbaine,
- outre l'accueil dubitatif réservé au projet imaginé pour Crapaurue - Coronmeuse,

le dispositif relatif au stationnement payant, en vigueur depuis août 2013 et faut-il le rappeler décision intimement liée à la réalisation présumée du centre commercial en bord de vesdre, constitue dans l'état actuel des choses, un obstacle à une fréquentation positive du centre ville et nuit gravement à l'activité commerciale.

En décembre dernier je vous invitais à adapter et diminuer votre objectif financier afin de permettre à l'Echevin de la Mobilité désireux de contrer les effets pervers du système, et les effets pervers de votre indécision depuis bientôt 6 mois.

La renégociation de la convention tarde - t-elle à intervenir sur fonds de divergences d'ordre juridique entre les 2 parties ?

Si le risque juridique n'est pas nul, le risque est certain de voir le système actuel entamer sérieusement et pour longtemps l'attractivité du centre ville.

A moins que vous n'estimiez que la caisse communale passe avant le chiffre d'affaires de nos commerçants et avant le portefeuille de leurs clients ? Mais dans cette histoire tout le monde y perd (cf le compte 2016) , y compris le prestataire.

Il est temps de décider dans ce dossier avant la trêve estivale.

Tout comme il est impératif de savoir quand débiteront les travaux du centre commercial, quelles en seront les enseignes majeures, quelles seront les délocalisations admises et selon quelles modalités.

Vous, et nous , devons pouvoir donner rapidement donner des garanties de bonne fin aux commerçants et informer valablement les citoyens qui sont de plus en plus perplexes.

Enfin, à l'appui de ma demande d'information, dois-je rappeler que l'argent public et le domaine et le patrimoine publics sont directement concernés par les projets et dossiers évoqués.

Ce dossier se compte en années. Maintenant les mois qui passent sont une éternité pour ceux qui désirent savoir si leur avenir commercial est encore en centre-ville ?

F.Breuer

Conseiller communal

(Question orale)

Modernité politique et technologique

Pour la mise en place d'un outil simple de consultation populaire

Chers collègues,

Madame la Bourgmestre,

Depuis des années nous déplorons le désamour de nos concitoyens pour le monde politique.

L'actualité récente n'a pas aidé, vous le savez, à renverser la vapeur.

Pour autant reconnaissons qu'au niveau local nous avons peu de reproches à nous faire : notre contact avec le terrain, les entreprises, les administrations, les associations, les clubs de sports, les écoles... est quotidien. Il n'empêche, cette méfiance persiste.

Voilà pourquoi je me suis penché sur les nouvelles formes de consultation populaire, notamment par internet, qui pourraient être cadrées au niveau des sujets proposés et bien entendu sécurisées pour éviter les votes multiples.

Ces nouveaux outils existent permettent de dynamiser l'interaction avec le citoyen à un coût relativement acceptable par rapport à la mise en place de bureaux de vote physiques. Nous pourrions combiner ce vote électronique avec un bureau de vote en complément pour les gens qui ne votent pas en ligne.

Les avantages sont nombreux :

- ne pas tomber dans les pièges de la consultation populaire classique : la personnalisation du débat autour de celui qui le lance.
- consulter les citoyens à plusieurs reprises sur une législature. Économie financière et ouverture citoyenne.
- ne pas se cantonner à consulter sur un seul gros projet de majorité qui cristallise toutes les tensions: les sujets traités peuvent varier de l'aménagement du territoire à l'adoption de solutions technologiques, d'investissements stratégiques, de mobilité...

Après quelques recherches, c'est notamment ce que propose une société (CitizenLab.be), une plateforme qui se propose d' « aider les institutions politiques à remettre le citoyen au cœur de la démocratie locale » dans une perspective participative.

Une solution qui prend la forme d'un site ou d'un espace internet dédié où les citoyens peuvent venir proposer des idées, voter sur des projets proposés, commenter les idées d'autres.

Le processus est simple : le citoyen s'enregistre, rédige son idée, choisit une catégorie. Son idée apparaît ensuite dans une vignette visuelle aux côtés de toutes les autres et n'attend plus que les commentaires des internautes pour grimper – ou non – dans le classement des idées favorites.

Quelques villes flamandes ont déjà fait le pas (Hasselt, Ostende, Alost). En Wallonie aussi (Mons, Arlon et Liège). Reste à voir dans quel but l'utiliser : grande consultation populaire ou boîte à idées... Il ne s'agit que d'un outil. Le plus important reste ce que l'on en fait.

En tant que huitième ville wallonne, n'a-t-on pas la responsabilité de prendre en marche le train de la modernité ? Une modernité qui ferait coup double : à la fois technologique et politique.

Madame la Bourgmestre, pensez-vous pouvoir inscrire votre majorité dans cette réflexion qui esquisse la démocratie de demain ?

Je vous remercie

Guillaume VOISIN

(Conseil communal du 22 mai 2017)